FRANÇOIS VILLON 1431–1463

Le Testament, huitains CXXXV à CXL

CXXXV.

Regarde-m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ply de leurs robes,
En ces monstiers, en ces eglises ;
Tire t'en près, et ne t'en hobes ;
Tu trouveras là que Macrobes
Oncques ne fist tels jugemens ;
Entens : quelque chose en desrobes ;
Ce sont tous beaulx enseignemens.

CXXXVI.

Item, et au mont de Montmartre,
Qui est ung lieu moult ancien,
Je lui donne et adjoincts le tertre.
Qu'on dit de mont Valerien ;
Et, oultre plus, d'ung quartier d'an
Du pardon qu'apportay de Romme :
Sy yra maint bon paroissien,
En l'abbaye où il n'entre homme.

CXXXVII.

Item, valetz et chambrières
De bons hostelz (rien ne me nuyst),
Faisans tartes, flans et goyères,
Et grant rallias à minuict :
Riens n'y font sept pintes ne huict,
Tant que gisent Seigneur et dame ;
Puis après, sans mener grant bruyt,
Je leur ramentoy le jeu d'asne.

CXXXVIII.

Item, et à filles de bien,
Qui ont pères, mères et antes,
Par m'ame ! je ne donne rien ;
Tout ont eu varletz et servantes ;
Se fussent-ilz de pou contentes,
Grant bien leur feissent maintz lopins,
Aux povres filles advenantes,
Qui se perdent aux Jacopins.

CXXXIX.

Aux Célestins et aux Chartreux,
Quoy que vie meinent estroicte,
Si ont-ilz largement entre eulx,
Dont povres filles ont souffrette :
Tesmoing Jaqueline et Perrette,
Et Isabeau, qui dit : Enné !
Puis qu'ilz ont eu telle disette,
À peine en seroit-on damné.

CXL.

Item, à la grosse Margot,
Très doulce face et pourtraicture,
Foy que doy Brelare Bigod,
Assez devote creature.
Je l'ayme de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade.
Qui la trouvera d'adventure,
Qu'on luy lise ceste Ballade.